

# Édito



**Par Olivier Corolleur,**  
*directeur général de l'Arcep*

Adaptabilité, exigence, sens de l'intérêt général... de qui parle-t-on ? Des Arcépiennes et des Arcépiens ! À ces qualités, on peut ajouter l'agilité et la capacité à faire face à la complexité, voire parfois à des contradictions, et à trouver des réponses adaptées et nuancées, pour le bien commun. Le tout en prenant part aux efforts nécessaires de maîtrise des finances publiques, avec la poursuite d'actions de rationalisation et de rigueur menées depuis plusieurs années.

Des qualités indispensables pour les travaux qui nous occupent, et ceux qui nous attendent.

Depuis sa création en 1997, le législateur a en effet régulièrement étendu le champ de compétences de l'Arcep : après la régulation des télécoms, de La Poste puis de la distribution de la presse, celle de l'économie de la donnée (intermédiaires de données et services *cloud*) s'est ajoutée à ces missions en 2024. Parallèlement, les mutations récentes de la vie économique et des technologies, le développement accéléré des usages numériques, la volonté d'être acteur de la transition ont conduit l'Arcep à fixer un cap de moyen terme cohérent : l'« Ambition stratégique 2030 », présentée par Laure de La Raudière, présidente de l'Arcep, en janvier 2025, est le fruit d'une réflexion nourrie, associant les équipes, le collège et les parties prenantes avec lesquelles nous dialoguons au quotidien.

La stratégie de l'Arcep à l'horizon 2030 repose ainsi sur neuf objectifs stratégiques : finaliser la transition vers le THD pour tous ; garantir la connectivité des entreprises et dynamiser la concurrence ; assurer la qualité, la pérennité et la résilience des infrastructures ; partager la connaissance des impacts environnementaux du numérique ; agir pour réduire ses impacts environnementaux ; favoriser le développement de l'économie par la donnée et l'innovation ; favoriser une plus grande liberté de choix de services *cloud* ; œuvrer à l'ouverture des marchés numériques et des systèmes d'intelligence artificielle ; favoriser la modernisation de la distribution de la presse et valoriser la place du marchand.

Elle s'appuie sur trois modes d'action complémentaires aux outils traditionnels du régulateur pour amplifier l'impact de sa régulation : réguler par la donnée ; agir en réseaux, à tous les échelons ; mettre l'expertise de l'Arcep au service du débat public.

Par la mise en œuvre de cette stratégie, les Arcépiennes et les Arcépiens contribuent chaque jour à consolider l'ancrage de l'Arcep en tant que régulateur des infrastructures numériques.